







Journée d'étude : « Le surendettement des particuliers »

Mercredi 7 avril 2010

à la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy-Université, 13 Place Carnot - 54000 Nancy

Appel à communications

L'endettement des ménages français ne cesse d'augmenter de façon marquée depuis le début du siècle pour dépasser la barre des 50% du PIB au cours des derniers mois (49% en juin 2008 contre 51% en juin 2009). La France rattrape donc progressivement son retard en matière de recours à l'endettement de la part des ménages, notamment en comparaison de la situation d'autres économies développées telles que les Etats-Unis, l'Espagne, le Danemark ou les Pays-Bas. Par ailleurs, cette croissance de l'endettement s'accompagne d'une aggravation de la situation financière des ménages français endettés en particulier depuis le début de la crise. Ainsi, d'après les données de la Banque de France, sur les neufs premiers mois de l'année 2009, environ 225 000 ménages ont déposé un dossier de surendettement auprès d'une commission de surendettement, soit +17,6% par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte de dégradation croissante de la situation des ménages en grande difficultés financières, le législateur a souhaité, sur la base des « assises régionales du surendettement », établir un projet de loi portant réforme du crédit à la consommation. Depuis la création en France, par la loi du 31 décembre 1989 dite « loi Neiertz », d'un dispositif juridique organisé de traitement des situations de surendettement rencontrées par des débiteurs personnes physiques non commerçants, de nombreuses évolutions législatives (1995, 1998, 2003 et 2005) ont ainsi été nécessaires pour tenter de contenir un phénomène de plus en plus important. Vivement discuté par les observateurs¹, le projet de loi actuellement en débat propose notamment de renforcer directement l'efficacité de la procédure de surendettement au travers de différentes mesures².

-

¹ Se référer notamment à : Artus, de Boissieu, Lorenzi et Pastré (« Plus de crédit et surtout mieux », Les Echos, 15/12/2008), Hazera et Gloukoviezoff (« Une réforme risquée du crédit à la consommation », Les Echos, 12/10/2009), Tenaud (« L'inquiétant endettement des ménages », MoneyWeek, 10/12/2009), Bourin (« Mettre en garde contre les crédits ruineux », L'Humanité, 11/12/2009).

² La suspension des intérêts intercalaires, l'amélioration des relations entre les consommateurs surendettés et leurs créanciers bancaires, la simplification par dématérialisation des échanges entre commission de surendettement et créanciers, le développement des formations à l'attention des membres de ces mêmes commissions et la révision des critères d'éligibilité des dossiers déposés par certains particuliers sont actuellement à l'ordre du jour, de même que le raccourcissement des délais de traitement des dossiers par les commissions ainsi que des durées d'inscription au

Comment expliquer ces évolutions et analyser les moyens et procédures pour traiter et prévenir ces situations de surendettement ? Dans le cadre du projet ANR « DETTES » porté par le Bureau d'Economie Théorique et Appliquée, cette journée d'études sur le surendettement tentera de répondre à ces problématiques. Sur les thèmes suivants, ou à proximité, nous sollicitons ainsi des contributions théoriques ou appliquées relevant d'analyses économiques, financières, juridiques ou sociologiques sur le surendettement des particuliers. Afin de mieux cerner les champs concernés, nous vous suggérons, de **façon non-exhaustive**, les thèmes suivants :

- L'analyse du risque de crédit des particuliers
- > L'évolution de l'endettement des ménages français
- > L'analyse des modes de paiement et d'épargne des particuliers
- > Les stratégies bancaires en matière d'offre de crédits aux particuliers
- > L'analyse sociologique des comportements d'endettement des ménages
- L'analyse économique et juridique du traitement du surendettement des débiteurs
- La comparaison internationale des mécanismes de traitement du surendettement
- L'évaluation des réformes juridiques relatives aux crédits à la consommation

Procédure de soumission

Les propositions de contributions devront être envoyées, pour le 1^{er} mars 2010, à l'adresse suivante : workshop_surendettement_nancy@yahoo.fr

Les propositions et textes pourront être en français ou en anglais. La présentation orale sera réalisée en français. L'inscription à la journée sera gratuite et la prise en charge des frais de déplacement des contributeurs et des doctorants souhaitant assister à la journée est prévue.

Journée réalisée par le Bureau d'Economie Théorique et Appliquée avec le soutien financier de l'Agence Nationale de la Recherche et de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy-Université.

Merci de diffuser le plus largement possible cet appel à communication,

Le comité d'organisation (B. Chopard, C. Bourreau-Dubois, Y. Ziane).

fichier national des incidents de remboursements des crédits aux particuliers. La création d'un fichier « positif » recensant les engagements pris par les ménages est aussi en discussion tandis que des mesures plus radicales (interdiction du « credit revolving » ou de toute publicité sur le crédit), un temps évoquées par certains spécialistes, ont été écartées.